

Note du Quai d'Orsay sur la Grande-Bretagne et la crise atlantique (Paris, 29 juin 1966)

Légende: Le 29 juin 1966, le ministère français des Affaires étrangères publie une note dans laquelle il analyse les réactions du gouvernement britannique contenues dans trois textes face à la décision de la France de retirer ses forces des commandements intégrés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Y sont notamment détaillés les rapports franco-britanniques ainsi que les activités de la Grande-Bretagne au sein de l'Alliance atlantique.

Source: Note. La Grande-Bretagne et la crise atlantique: Paris, 29 juin 1966, N. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1966, Tome II, 1er juin-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 2006. Numéro du document 75. pp. 177-180.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_quai_d_orsay_sur_la_grande_bretagne_et_la_crise_atlantique_paris_29_juin_1966-fr-f42c10fb-c5c6-4741-bace-455e47dcf413.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



*La Grande-Bretagne et la crise atlantique*N.¹

Paris, 29 juin 1966.

Le gouvernement britannique a réagi aux décisions prises par la France à l'égard de sa participation aux organismes militaires de l'Alliance en fonction de sa méfiance croissante vis-à-vis de la politique d'indépendance nationale suivie par le gouvernement français et de sa dépendance de plus en plus complète sur le plan stratégique de la puissance nucléaire américaine. Le fait que les décisions françaises soient intervenues en période de campagne électorale n'a pu qu'accroître la vivacité hostile des réactions britanniques, que la présente note examinera sur deux plans : celui des rapports du Royaume-Uni avec la France, et celui de l'activité du gouvernement britannique au sein de l'Alliance.

I. Rapports avec la France.

Sur le plan officiel, trois textes définissent la position du gouvernement de Londres à l'égard des décisions et des conceptions françaises : son communiqué en date du 18 mars 1966², publié le même jour que la « déclaration des Quatorze³ » ; sa réponse du 25 mars⁴ à l'aide-mémoire français du

¹ Cette note émane du service des Pactes.

² Les principaux passages du texte du communiqué de Londres publié le 18 mars à la suite de la déclaration des Quatorze puissances en faveur du maintien de l'intégration atlantique sont : « nous sommes heureux que le général de Gaulle ait fait clairement connaître son intention de demeurer l'allié de ses alliés [...] En même temps, ceux d'entre nous qui croient en la nécessité d'une organisation de défense intégrée [...] sont résolus à maintenir ce système. De plus, l'OTAN n'est pas simplement une alliance militaire. Elle incarne les visées communes plus vastes que nous avons tous faites nôtres dans la déclaration publiée aujourd'hui » (cf. télégramme de Londres n°s 1097-1098 du 19 mars 1966 non retenu).

³ La déclaration commune des Quatorze, du 18 mars, précise notamment que le Traité de l'Atlantique Nord est essentiel pour la sécurité des pays membres de l'OTAN. L'Alliance Atlantique a fait ses preuves en tant qu'organisation militaire intégrée et cette organisation doit poursuivre sa tâche ; aucun système bilatéral ne peut lui être substitué. Le traité et l'organisation ne sont pas seulement des instruments de défense, ils ont un rôle politique pour montrer la détermination des pays membres à se consulter pour sauver la paix, le progrès et la prospérité internationale.

⁴ La réponse britannique du 25 mars déclare que le gouvernement dans sa majorité aurait été prêt à discuter, avec les autres gouvernements des propositions de la France en matière de réorganisation de l'OTAN. Il considère que le maintien de l'organisation intégrée est une nécessité

10 mars¹ ; enfin le discours de M. Stewart², prononcé le 3 juin devant l'association de la presse étrangère en Grande-Bretagne.

1) La réponse du 25 mars et le discours du 3 juin font état du regret éprouvé par la Grande-Bretagne de voir la France recourir à des décisions « unilatérales », « soudaines » et « brutales ». Le gouvernement britannique, précisent ces textes, aurait été prêt à examiner toute proposition que le gouvernement français aurait souhaité présenter en vue de réorganiser l'OTAN. La « surprise » éprouvée par les autorités anglaises, le ressentiment qu'elles en auraient conçu contre les méthodes du gouvernement français, ont fourni les principaux thèmes des éditorialistes d'outre-manche dans les semaines qui ont suivi l'annonce des décisions françaises et donné aux fonctionnaires du *Foreign Office* prétexte à une attitude extrêmement agressive tant à Londres qu'à Paris, et en particulier au sein du Conseil atlantique. Enfin, l'irritation de l'opinion britannique s'est reflétée dans les déclarations outrancières de certaines personnalités de l'opposition (M. Duncan Sandys)³ ou du gouvernement (M. Denis Healey)⁴.

2) Certes, le gouvernement britannique a pu faire montre d'un certain réalisme en se déclarant heureux, dans son communiqué du 18 mars, que le général de Gaulle « ait clairement indiqué qu'il entendait rester l'allié de ses alliés ». M. Stewart devait reprendre cette formule dans son discours du 3 juin. Mais pendant longtemps les autorités britanniques se sont abstenues de prendre acte de la volonté formellement confirmée par le gouvernement français de respecter ses engagements aux termes du Traité de l'Atlantique Nord. Ce n'est qu'au lendemain de la dernière session ministérielle du Conseil atlantique⁵ que M. Stewart déclarait à la Chambre des Communes « qu'il restait à voir comment l'intention annoncée par le gouvernement français de rester dans l'Alliance pouvait se traduire par une contribution effective à la défense commune ».

La presse britannique a retiré de cette attitude l'impression qu'en réalité le *Foreign Office* s'attendait à voir la France quitter non seulement l'Organisation mais également l'Alliance elle-même. De là l'insistance des parlementaires britanniques, lors de la dernière session de l'Assemblée de l'UEO⁶ à réclamer de la France l'assurance officielle qu'elle respecterait l'engagement d'assistance automatique que comporte le Traité de Bruxelles.

permanente pour la défense de l'Occident. Il y aura lieu d'engager des discussions approfondies entre les autres États signataires du traité et dans la suite avec la France.

¹ Aide-mémoire du 10 mars 1966, voir le télégramme-circulaire n^{os} 69-70 du 12 mars 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n^o 173.

² Michaël Stewart, secrétaire d'État britannique au *Foreign Office* depuis octobre 1964.

³ Rt. Hon. Duncan Sandys, homme politique britannique, membre du Parlement, député de Streatham, division de Wandsworth.

⁴ Rt. Hon. Denis Healey, secrétaire d'État britannique à la Défense puis le 16 octobre 1964.

⁵ La session ministérielle se tient à Bruxelles les 7 et 8 juin 1966.

⁶ Session de l'Assemblée de l'UEO, Paris 13-17 juin 1966.

3) Les conceptions françaises sur les possibilités d'un dialogue avec l'Est qu'offre désormais sa politique d'indépendance vis-à-vis de l'OTAN n'ont pas non plus trouvé grâce aux yeux du gouvernement britannique. Le communiqué du 18 mars, comme le discours de M. Stewart du 3 juin, soulignent que l'OTAN ne doit pas se limiter à une alliance militaire, mais doit également jouer en tant que telle un rôle politique dans l'évolution des rapports « entre les deux blocs ».

Dans son discours, le secrétaire d'État a déclaré que l'OTAN devait être « l'instrument politique d'une négociation nécessaire entre l'Est et l'Ouest de l'Europe en vue de mettre un terme à la division du vieux continent ». À cet effet, la réunion de Bruxelles devait être mise à profit pour préciser les objectifs politiques de l'Alliance et définir les conditions dans lesquelles pourrait être établi un dialogue avec l'Est.

M. Stewart n'en a pas moins reconnu à Bruxelles que le développement des relations individuelles avec les pays de l'Est pouvait favoriser « l'éclosion d'occasions propices ».

II. Activités britanniques au sein de l'Alliance.

La renonciation complète du Royaume-Uni depuis 1962 à toute stratégie nucléaire indépendante en Europe, ainsi que son appréhension de voir la République fédérale profiter du retrait français de l'organisation militaire de l'Alliance ont mené les autorités britanniques à soutenir avec force, et dès l'annonce des décisions françaises, la thèse de la défense occidentale fondée sur une étroite intégration militaire. Cette conception est rappelée dans les trois textes mentionnés plus haut. M. de Courcel¹ en a eu également le rappel dans des conversations avec M. Michael Stewart et Sir Paul Gore-Booth². Ceux-ci ont justifié la position anglaise par les exigences de la guerre moderne ; publiquement, les dirigeants britanniques laissent entendre que l'OTAN serait préservée et renforcée, au besoin sans tenir compte de la France, et en tout cas en priorité par rapport au rapprochement avec l'Europe des Six³.

Au cours des trois mois qui ont suivi la remise des premiers aide-mémoire français et précédé la réunion de Bruxelles, l'activité britannique en faveur de cette thèse s'est manifestée sur trois niveaux : celui de l'unité des Quatorze face à la France, celui de la réorganisation des structures de l'Alliance, enfin celui de la coopération à établir entre les forces françaises et le commandement OTAN.

1) Au sein des « Quatorze », la Grande-Bretagne s'est immédiatement chargée de coordonner la rédaction de la déclaration commune du 18 mars, dont deux paragraphes reprennent les thèses chères à Londres :

¹ M. Geoffroy Chodron de Courcel, ambassadeur de France à Londres depuis mars 1962.

² Sir Paul Gore-Booth, diplomate britannique, sous-secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis 1965.

³ Europe des six pays membres de la Communauté économique européenne : France, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Italie.

le maintien d'une organisation militaire intégrée et l'action commune des membres de l'Alliance sur le plan politique. Par la suite, M. Thomson¹, Chancelier du Duché de Lancaster, a visité plusieurs capitales européennes, a reçu M. Fanfani² et s'est rendu à Washington pour tenter de renforcer davantage la solidarité des Quatorze en prévision de la réunion de Bruxelles. C'est à cette époque que la presse de Londres a évoqué le projet, attribué à M. Thomson, de deux organisations parallèles, l'une à Quatorze, l'autre à Quinze.

2) Fort de sa nouvelle majorité parlementaire, résolu à jouer un rôle « atlantique », le nouveau gouvernement de M. Wilson³ s'est chargé, au sein des Quatorze, des études portant sur la réorganisation des commandements OTAN. M. Stewart déclarait le 3 juin que les décisions de la France devraient fournir aux Quatorze l'occasion de réviser sérieusement, dans le sens de l'efficacité et de l'économie, le dispositif actuel.

Les autorités anglaises ont à ce propos plusieurs fois annoncé le principe de la « co-location », de l'installation dans un même endroit – qui pourrait être Londres – de toutes les principales institutions de l'Alliance. Malgré la décision prise à Bruxelles, d'implanter le grand quartier général de l'OTAN dans un pays du Benelux, la Grande-Bretagne n'a semble-t-il pas renoncé à voir le siège politique de l'Alliance se fixer à Londres au cas où les Quatorze décideraient de quitter Paris.

3) Enfin le gouvernement britannique est intervenu dans le problème de la détermination de la mission des forces françaises en Allemagne. Il a participé aux conversations tripartites de Bonn qui ont précédé les entretiens de MM. Couve de Murville et Schröder, le 18 avril⁴, et l'envoi de la note allemande du 3 mai⁵ soulevant un certain nombre de points précis se rapportant à la coopération des forces françaises avec le commandement OTAN. Le 8 juin, M. Stewart reprenait ces mêmes points devant la session ministérielle du Conseil atlantique, en soulignant qu'ils devaient être réglés dans un cadre politique – ce qui devait être l'essentiel de la thèse des Quatorze sur la conduite des discussions avec la France.

*(Pactes, Pacte Atlantique Nord, organisation de l'OTAN,
retrait de la France)*

¹ M. George Thomson, chancelier du duché de Lancaster, ministre d'État chargé des Affaires européennes dans le gouvernement formé par M. Harold Wilson le 5 avril 1966.

² Prof. Amintore Fanfani, homme politique italien, Président du Conseil des ministres de 1960 à 1963, ministre des Affaires étrangères depuis 1965.

³ Gouvernement Wilson, Rt. Hon Harold Wilson, Premier ministre britannique depuis octobre 1964. Chef du parti *Labour* (travailliste).

⁴ Entretiens Couve de Murville-Schröder. Voir le télégramme-circulaire de Paris n° 108 du 21 avril 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 259.

⁵ Note allemande du 3 mai 1966, télégrammes de Bonn n°s 2647 à 2663 du 3 mai 1966, non publiés. Aide-mémoire remis par M. Carstens, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA à M. Seydoux, ambassadeur de France, le 3 mai en réponse à l'aide-mémoire français du 29 mars 1966 (télégramme n° 587 du 29 mars ainsi que la note du service juridique n° 296 du 14 mai 1966, publiés dans *D.D.F.*, 1966-I, n°s 216 et 328).